

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE IMMEUBLE 10 PLACE DE LA MAIRIE
DELIBERATION N° 2022/42

Séance du 16 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 16 mars, le Conseil Municipal de la commune de Montguyon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur Julien MOUCHEBOEUF,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	15	15
		Pour : 15
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Olivier CHARRON, Ghislaine GUILLEMAIN, Lionel NORMANDIN, Marc LIONARD, Christophe METREAU, Didier MOUCHEBOEUF, Carine MOULY, Charlotte DENIS, Marie BERNARD, Claire RAMBEAU-LEGER, Sophie BRODUT, Gaëtan, BUREAU, Raymond NUVET, et Simone ARAMET

Procurator(s) :**Etai(en)t absent(s) :**

Date de la convocation
10 mars 2022

Etai(en)t excusé(s) :

Annie CHARRASSIER, Nathalie CHATEFAU, Ludovic GIRARD et Claude NEREAU

Date d'affichage
17 mars 2022

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

17 mars 2022

et publication du

17 mars 2022

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Simone ARAMET

**EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021
DU BUDGET ANNEXE**

Le Maire expose aux membres au Conseil municipal que le compte de gestion est établi par la Direction des Finances Publiques à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil municipal en même temps que le compte administratif.

**Le Maire,
Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2021 du budget annexe, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Montguyon, le 16 mars 2022

Le Maire Julien MOUCHEBOEUF

